

Ville de Coquelles

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018 :

ETAIENT PRESENTS :

1. M. Michel Hamy, Maire
2. M. Guy Bègue, premier adjoint
3. M. Martial Stoup, deuxième adjoint
4. Mme Françoise Dufossé, troisième adjoint
5. M. Patrick Vallière, quatrième adjoint
6. Mme Isabelle Carbonnier, cinquième adjoint
7. M. Francis Guilbert
8. Mme Michelle Férand
9. Mme Dominique Descamps
10. M. Joël Granger
11. M. Bernard Hermant
12. M. Joël Devin
13. Mme Annie Walgraef
15. Mme Véronique Hennis
16. Mme Marie-Noëlle Huchon
17. M. L. Gouviez Gerrebout
18. M. Luc Ledoux

ETAI(EN)T EXCUSE(S) :

14. Mme Martine Hardies (pouvoir à M. Vallière)
19. M. Philippe Lafond (pouvoir à L. Ledoux)

ETAI(EN)T ABSENT(S) :

néant

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle Carbonnier

1 - Vote des comptes de gestion de l'exercice 2017.

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2017, les décisions modificatives, les titres de recettes, les mandats de paiement et leurs bordereaux, ainsi que les comptes de gestion 2017 du receveur, le Conseil Municipal, considérant que les opérations paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir débattu, approuve :

- le compte de gestion 2017 du budget général de la COMMUNE
- le compte de gestion 2017 du budget EAU
- le compte de gestion 2017 du budget LOTISSEMENT HABITATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées

2 - Vote du compte administratif 2017 du budget général.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée certains articles du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'article L2121-14 relatif à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote des comptes administratifs.
- l'article L2121-21 relatif aux modalités de scrutin
- l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire un Président. Le Conseil Municipal désigne M.Stoup pour présider la séance relative au vote des comptes administratifs. Monsieur le Maire laisse la Présidence pour le vote des comptes administratifs et se retire. Le Conseil Municipal, Après en avoir débattu et s'être fait présenter toutes les pièces nécessaires, approuve :

- ▶ le compte administratif 2017 du budget général de la COMMUNE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée par 16 voix « pour » et deux voix « contre » (M.Ledoux vote « contre » en son nom propre ainsi qu'au titre du pouvoir reçu de M.Lafond).

3 - Vote des comptes administratifs 2017 des budgets Eau et Lotissement Habitation.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée certains articles du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'article L2121-14 relatif à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote des comptes administratifs.
- l'article L2121-21 relatif aux modalités de scrutin
- l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire un Président. Le Conseil Municipal désigne M.Stoup pour présider la séance relative au vote des comptes administratifs. Monsieur le Maire laisse la Présidence pour le vote des comptes administratifs et se retire. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et s'être fait présenter toutes les pièces nécessaires, approuve :

- ▶ le compte administratif 2017 du budget annexe EAU
- ▶ le compte administratif 2017 du budget annexe LOTISSEMENT HABITATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées.

4 – Affectation des résultats

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur les affectations des résultats de l'exercice 2017 pour ce qui concerne les budgets principal, eau et Lotissement d'Habitation.

Résultat global de clôture du budget principal : excédent de fonctionnement de 2.355.056,92 euros, excédent d'investissement de 190.419,88 euros, restes à réaliser de 554.724,78 euros, ce qui détermine un besoin de financement de la section d'investissement de 364.304,90 euros. Le report R002 égale 1.990.752,02 euros, le report R001 égale 190.419,88 euros et le R1068 égale 364.304,90 euros.

Résultat global de clôture du budget annexe eau : excédent de fonctionnement de 59.017,88 euros, excédent d'investissement de 46.684,12 euros, reste à réaliser nul. Le report R002 égale 59.017,88 euros, le report R001 égale 46.684,12 euros.

Résultat global de clôture du budget annexe du Lotissement d'Habitation : excédent de fonctionnement de 33.647,20 euros (section d'investissement sans mouvement, pas de reste à réaliser). Le report R002 égale 33.647,20 euros.

Les affectations de résultats sont ainsi adoptées sans abstention à l'unanimité des voix exprimées.

5 – Vote des budgets primitifs.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée au vote du budget principal et du budget annexe de l'eau.

Le budget principal s'équilibre à 7.000.752,02 euros en section de fonctionnement, dont 1.990.752,02 euros de résultat reporté . Le budget général s'équilibre à 10.327.762,10 euros en section d'investissement, dont 554.724,78 euros de restes à réaliser pour ce qui concerne les dépenses et 190.419,88 euros de solde d'exécution d'investissement reporté pour ce qui concerne les recettes.

Le budget annexe de l'eau s'équilibre à 64.000,00 euros en section de fonctionnement, dont 59.017,88 euros de résultat reporté pour ce qui concerne les recettes. Le budget eau s'équilibre à 54.000,00 euros en section d'investissement, dont 46.684,12 euros de solde d'exécution d'investissement reporté pour ce qui concerne les recettes.

Le vote a lieu et le budget primitif du budget principal ainsi que le budget primitif du budget annexe eau sont adoptés sans abstention à l'unanimité des voix exprimées.

6 - Décision de clôture du budget « LOTISSEMENT d'HABITATION ».

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de création d'un lotissement d'habitation est achevé. Monsieur le Maire indique qu'il y a donc lieu de clôturer le budget annexe dit « LOTISSEMENT d'HABITATION », ce dernier n'ayant plus d'utilité.

Monsieur le Maire précise que ses services ont pris contact avec le Trésor Public pour les opérations à suivre dans le cadre de la clôture d'un budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, approuve ces dispositions : le budget annexe « LOTISSEMENT d'HABITATION » est clos. Lorsque les instructions du Trésor Public auront été communiquées, elles seront exécutées dans les meilleurs délais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées.

7 - Vote des taux d'imposition 2018.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition 2018 à l'occasion de la séance qui voit l'adoption des budgets primitifs.

Monsieur le Maire rappelle que les habitants de Coquelles doivent désormais s'acquitter de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Il propose de reconduire les taux d'imposition 2017 qui avait permis de neutraliser la TEOM. Monsieur le Maire invite alors les membres du Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, approuve donc la stabilité des taux d'imposition :

Intitulé	Taux 2017 :	Taux 2018 :
Taxe d'habitation	8,81%	8,81%
Taxe foncière sur le bâti	12,00%	12,00%
Taxe foncière sur le non bâti	16,96%	16,96%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées.

8 - Subventions ordinaires pour l'année 2018.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la séance du Conseil Municipal durant laquelle se déroule le vote du budget primitif est également le moment opportun pour décider des attributions de subventions ordinaires de fonctionnement aux associations.

L'Adjoint en charge des finances informe alors l'Assemblée de toutes les demandes de subventions dont la municipalité a été saisie.

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions reprises dans le tableau ci-joint au titre des subventions ordinaires de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, approuve le tableau des subventions ordinaires de l'année 2018. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget général de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. La subvention « Fanny Coquelloise » est adoptée par 18 voix « pour » sur 18 voix exprimées (avec 1 abstention : Mme Huchon). La subvention « ABEC » est adoptée par 17 voix « pour » sur 17 voix exprimées (avec 2 abstentions : Mme Huchon et Mme Carbonnier). La subvention « Blue Note Big Band » est adoptée par 17 voix « pour » et 2 voix « contre » (votes « contre » de M.Ledoux en son nom propre et au titre de son pouvoir reçu de M.Lafond). Toutes les autres subventions sont adoptées par 19 voix « pour » sur 19 voix exprimées.

MET. GR. BA104
23/04/2018

BUDGET 2018 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEXE à la délibération du 29 mars 2018

N°	Nom Association	Subvent. totale Ressource BUDGET	VOTE					
			PRESENTS	BOISSONS	ABS	DEPENSEES	TOUT	CONTRE
1	TOUT temps/danse	17 202 €	17	2	0	19	19	0
2	Al Basket	17 748 €	17	2	0	19	19	0
3	SO COUL Football	30 127 €	17	2	0	19	19	0
4	Tennis de table	7 308 €	17	2	0	19	19	0
5	ACC Cyclistes	4 500 €	17	2	0	19	19	0
6	Irishion	1 750 €	17	2	0	19	19	0
7	GV COUL centre	1 500 €	17	2	0	19	19	0
8	GV Font du Loup	1 000 €	17	2	0	19	19	0
9	Oxygène	3 507 €	17	2	0	19	19	0
10	Fanny Capoulhon	3 500 €	17	2	1	18	18	0
11	Tennis club Coquelles	300 €	17	2	0	19	19	0
12	Randonneur Coquelles	500 €	17	2	0	19	19	0
13	Tennis Insect	2 000 €	17	2	0	19	19	0
14	Trèfle à 4 feuilles	2 500 €	17	2	0	19	19	0
15	ACC-Ass. Informatique	3 000 €	17	2	0	19	19	0
16	Peinture du Moulin	3 000 €	17	2	0	19	19	0
17	Neve & Heere	1 250 €	17	2	0	19	19	0
18	Z Brevet 2 Droc	1 000 €	17	2	0	19	19	0
19	Accordeon Club COUL	1 500 €	17	2	0	19	19	0
20	Blus notes blâ be rd	13 725 €	17	2	0	19	17	2
21	Cl Goug	2 000 €	17	2	0	19	19	0
22	GAPAG	2 000 €	17	2	0	19	19	0
23	Amicale du personnel	5 000 €	17	2	0	19	19	0
24	YLS (Yoga)	502 €	17	2	0	19	19	0
25	L'ARFC	3 500 €	17	2	0	17	17	0
26	Nature l'écopé	4 000 €	17	2	0	19	19	0
27	Les Jouets de mon enfance	1 000 €	17	2	0	19	19	0
TOTAL		134 719 €						

RECIEU de la Sous-Préfecture
de CAI A.S. le
13 AVR. 2018

En pour être annexé à la
délibération 2018.03.23-05
B. Henry

9 - Vote des frais de représentation du Maire pour l'exercice 2018.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de décider du montant des frais de représentation du Maire et de préciser leur nature.

Monsieur le Maire sollicite une autorisation de remboursement des frais de représentation qu'il peut être amené à supporter dans le cadre d'actions d'intérêt communal, à savoir :

- Frais de réception
- Présents
- Dépenses de boisson
- Fleurs
- Divers

Le Conseil Municipal autorise le remboursement des frais de représentation du Maire dans la limite d'une enveloppe de 500 Euros (article 6536) pour l'exercice 2018.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'étape budget primitif du budget général de la commune – exercice 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées.

10 - Convention de subventionnement avec le S.C.Coquelles pour l'année 2018.

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 prévoit l'obligation d'établir une convention lorsque la commune accorde une subvention d'un montant supérieur à 23.000 euros à une association.

Monsieur le Maire rappelle que c'est le cas du Sporting Club de Coquelles, association de football, qui perçoit en tout 30.127,00 euros. Il propose aux élus un projet de convention qui dégage deux objectifs majeurs : la promotion de l'image de la ville et du football à Coquelles et le développement de la formation et de l'encadrement des jeunes. Il soumet cette convention au débat.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, approuve la convention annuelle 2018 à intervenir avec le S.C.Coquelles et autorise le Maire à y prendre part.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget général 2018 de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées.

11 - Fête de la famille 2018.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année une date est choisie entre la fête des mères et la fête des pères et est dénommée « fête de la famille ».

A cette occasion, un présent de valeur modique est offert à chaque membre du personnel. Monsieur le Maire expose son souhait de reconduire cette tradition et en rappelle les modalités :

► personnel concerné : chaque membre du personnel communal (stagiaire, titulaire, apprenti, CUI CAE, auxiliaire) sous contrat à la date de l'évènement et ayant totalisé au moins 800 heures dans les 12 mois précédents.

► format retenu : bon d'achat de 40 euros par personne.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, approuve ces dispositions. Les crédits nécessaires sont disponibles à la section de fonctionnement du budget général de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées.

12 - Modification du tableau des effectifs n°2018-02.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à plusieurs ouvertures et/ou fermetures de postes. Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs afin de rendre possibles quatre avancements de grades ainsi qu'une promotion interne, d'une part. D'autre part, il indique qu'il y a lieu de fermer un poste de « ATSEM principal de 1^{ère} classe » précédemment ouvert à 35 heures/semaine et de lui substituer un poste à 28 heures/semaine.

Intitulé du poste	Situation actuelle	Situation nouvelle	Date d'effet
Technicien	A créer	Ouvert à 35h/semaine	01 avril 2018
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	A créer	Ouvert à 35h/semaine	01 juin 2018
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	A créer	Ouvert à 35h/semaine	01 juin 2018
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	A créer	Ouvert à 35h/semaine	01 juin 2018
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	A créer	Ouvert à 35h/semaine	01 juin 2018
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	Ouvert à 35h/semaine	Poste fermé	15 septembre 2018
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	A créer	Ouvert à 28h/semaine	15 septembre 2018

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, approuve ces dispositions. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget général de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées.

13 - Emplois saisonniers des services techniques pour 2018.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la période s'étalant de mai à septembre est caractérisée par une augmentation sensible de la charge de travail par personne en raison notamment de la campagne annuelle de plantation puis des congés annuels. Afin de renforcer les équipes durant cette période, Monsieur le Maire propose que soient ouverts les postes saisonniers suivants :

POSTES SAISONNIERS DES SERVICES TECHNIQUES		
Nombre de postes	A partir du :	Jusqu'au :
Deux	15 mai	31 mai
Trois	1 ^{er} juin	30 juin
Deux	1 ^{er} juillet	31 juillet
Deux	1 ^{er} août	31 août
Quatre	1 ^{er} septembre	30 septembre

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, approuve l'ouverture des postes saisonniers des services techniques. La rémunération sera celle de l'échelon premier du cadre d'emploi des adjoints techniques. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget général de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées.

14 - Accueil Collectif de Mineurs municipal de juillet et août 2018.

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée que l'Accueil Collectif de Mineurs ouvrira ses portes **du lundi 9 juillet 2018 au vendredi 10 août 2018** avec les horaires suivants :

du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H45 à 17H30. La traditionnelle fête de centre aura lieu le vendredi 27 juillet 2018.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée ses propositions, reprises dans les documents suivants : annexe 1 (inscriptions), annexe 2 (catégorie d'âge et tarifs/proposition de tarif à la semaine), annexe 3 (deux mini camps « Hemmes de Marck – char à voile ») et annexe 4 (fiche financière).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, approuve ces propositions. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget général de la commune.

15 - Avenant n°2 à la convention « Biennale d'aquarelle » : subvention complémentaire de 1.000,00 euros à l'association « Les Peintres du Moulin ».

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la délibération n°2017.10.17-02 relative à l'avenant n°1 de la convention « biennale d'aquarelle » à l'occasion de l'édition 2018. Monsieur le Maire explique qu'il souhaite simplifier les modalités initialement retenues pour la remise des prix. En effet, il est apparu qu'il serait plus simple de verser la somme de 1.000,00 euros à l'association et de charger « Les Peintres du Moulin », en sa qualité d'organisateur de l'évènement, d'attribuer le montant du premier prix à l'heureux gagnant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, approuve ces dispositions. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget général de la commune. Cette décision vaut avenant n°2 à la convention « Biennale d'aquarelle ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Délibération adoptée sans abstention à l'unanimité des voix exprimées.

PAGE DES SIGNATURES

1 HAVY Michel



2 HUGUE Guy



3 STOFF Mariel



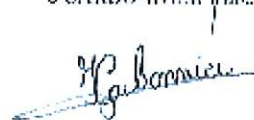
4 DUFOSSE Françoise



5 VALLIERE Patrick



6 CARBONNIER Fabrice



7 GUILBERT Francis



8 BERAND Michelle



9 DESCAMPS Dominique



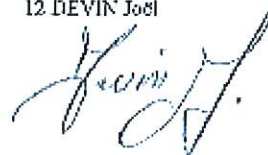
10 GRANGER Jean



11 HERMANT Bernard



12 DEVIN Joel



13 WALGRAEF Annie



14 HARDIES Martine



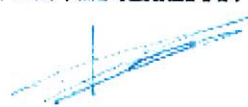
15 HENRIUS Veronique



16 HUCHON Marie Noelle



17 GRIVIEZ GERREBOUT L.



18 LESOULX Eric



19 LAFOND Philippe

